DES PARTENAIRES
DES PROFESSIONNEL·LE·S

L'Espace Paris adoption travaille en relation avec des partenaires associatifs et institutionnels :

- la Mission de l'adoption internationale relevant du Ministère des affaires étrangères ;
- l'Agence française de l'adoption ;
- les organismes agréés en vue d'adoption ;
- le Conseil de famille et le Préfet tuteur des pupilles de l'État ;
- des associations de familles adoptantes ;
- des associations d'entraide des pupilles et anciens pupilles de l'État de la Ville de Paris ;
- des associations tournées vers le soutien à la parentalité adoptive ;
- des associations de parrainage...

Renseignez-vous !

Comment se rendre à l'Espace Paris adoption ?

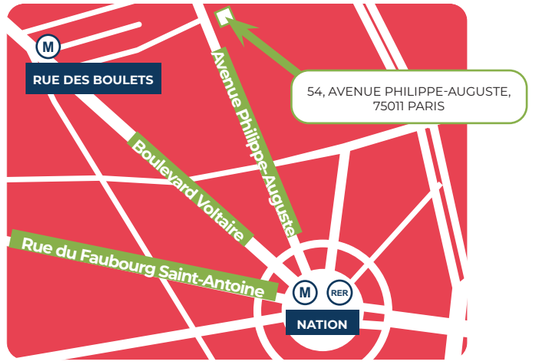

Bureau des droits de l'enfant et de l'adoption
Espace Paris adoption
54, avenue Philippe-Auguste, 75011 Paris
Tél. : 01 55 25 89 10
Fax : 01 71 28 70 89
Courriel : DASES-EPA@paris.fr

Horaires d'ouverture :
de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00 du lundi au vendredi

M°: Nation (500 m), Rue des Boulets (100 m)

QualiPARIS

DASES - Mission communication - Octobre 2021 - 5021.DAF.TT.DA / Illustrations : A.Martina

VILLE DE PARIS

L'Espace Paris adoption

Accueil - Accompagnement - Écoute

DE L'INFORMATION À L'ACCOMPAGNEMENT…

L'Espace Paris adoption est :

- un lieu où toutes les personnes ayant un projet d'adoption ou celles déjà engagées dans cette procédure peuvent s'informer (étapes, interlocuteurs, etc.) ;
- un lieu d'écoute et d'accompagnement pour les candidats à l'adoption, les familles adoptives et pour ceux qui s'interrogent sur leur histoire personnelle, leurs origines familiales, leur adoption.

C'est aussi :

- un lieu qui permet à chacun d'être accompagné dans les difficultés et les complexités d'un mode de filiation particulier ;
- un lieu d'échange, de débat, de réflexion entre tous les partenaires associatifs et institutionnels.

L'Espace Paris adoption propose également :

- des rencontres périodiques pour échanger, discuter et partager l'expérience des familles qui ont adopté ;
- une information et un accompagnement des familles désirant s'engager dans une démarche d'adoption ;
- des réunions thématiques sur des thèmes variés (adoption de fratries, d'enfants grands, d'enfants présentant des besoins spécifiques, etc.) ;
- une information régulière pour traiter de sujets autour de l'adoption, donner des conseils, faire des points sur les procédures, etc.

Vous y rencontrerez les professionnel·le·s du Bureau des droits de l'enfant et de l'adoption de la Ville de Paris, qui ont pour missions :

- d'évaluer les demandes d'agrément des candidat·e·s à l'adoption ;
- de recueillir les enfants pupilles de l'État sur le territoire parisien et d'élaborer les projets d'adoption pour ces enfants ;
- d'accompagner les pupilles non-adoptés jusqu'à leur majorité sous le contrôle du Conseil de famille et du Préfet, tuteur de ces derniers ;
- de recueillir et conserver les informations propres à l'enfant pupille de l'État recueilli sur le territoire parisien ;
- d'accompagner les adoptés qui souhaitent consulter leur dossier et rechercher leurs origines ;
- d'informer et orienter les personnes qui se tournent vers un projet d'adoption à l'international ;
- de suivre les enfants confiés à une famille adoptante.